

LIVRE BLANC

DE L'HYPNOSE CLINIQUE ET THÉRAPEUTIQUE

INTRODUCTION
&
10 RECOMMANDATIONS



cfhtb

CONFÉDÉRATION FRANCOPHONE
D'HYPNOSE ET THÉRAPIES BRÈVES

www.cfhtb.org

“

La pratique de l’hypnose en France connaît actuellement un développement important, voire anarchique, tant dans l’offre de soins que dans les formations proposées.

Ce Livre Blanc est un geste d’ouverture, à la fois lanceur d’alerte et force de proposition pour notre système de santé !

”



Joëlle MIGNOT,
Psychologue,
Vice-présidente de la CFHTB



Régis DUMAS,
Médecin généraliste,
Président de la CFHTB

La Confédération Francophone d'Hypnose et de Thérapies Brèves (CFHTB) s'est attachée à regrouper, depuis sa création en 1996, uniquement des professionnels de santé et des psychologues, privilégiant l'amélioration de la relation de soin et le respect des usagers.

Alertée par la situation actuelle très préoccupante pour la pratique de l'hypnose en France, la CFHTB a souhaité éditer un Livre Blanc afin de positionner et réorienter la pratique de l'hypnose clinique et thérapeutique dans un cadre rigoureux, scientifique et éthique à partir des professions de base médicales, paramédicales et psychologiques reconnues.

Ce Livre Blanc est le fruit des travaux des États généraux de l'hypnose clinique et thérapeutique qui se sont tenus les 23 et 24 novembre 2018 à l'université Paris Diderot et qui ont confirmé la nécessité d'une pratique régulée de l'hypnose tant dans l'affirmation de sa place dans le champ de la santé, que dans la mise en avant d'une réhumanisation du soin.

Ce Livre Blanc est le résultat d'un travail collectif, corédigé par des experts expérimentés médecins, universitaires, professionnels de santé et psychologues diplômés et reconnus dans le monde de l'hypnose.

Trois idées centrales ont guidé sa rédaction :

- **Crédibiliser et mieux faire connaître et reconnaître les champs de l'hypnose de soin aux pouvoirs publics**, ministères et acteurs institutionnels.
- **S'appuyer sur des éléments scientifiques, de recherche, d'évaluation et de diagnostic** pour que l'hypnose entre dans une stratégie nationale pérenne et éthique.
- **Être utile à la collectivité dans une perspective de Santé publique.**

Ce Livre Blanc n'est que la 1^{re} étape de notre démarche pour la défense des recommandations visant à réguler et établir la place de l'hypnose clinique et thérapeutique dans le champ de la santé.

Que dire enfin des économies de santé importantes que pourraient générer une utilisation plus régulière de l'hypnose, tant dans le domaine de l'anesthésie, l'encadrement des examens complémentaires, le traitement de la douleur que des soins palliatifs...

Ce Livre Blanc défend la nécessité d'un cadre pour l'hypnose clinique, thérapeutique et médicale en France, véritable défi pour notre démocratie sanitaire.

RECOMMENDATIONS



Dans ce rapport d'expertises concernées, nous sollicitons les pouvoirs publics et institutionnels pour améliorer et structurer en France la pratique et la formation de l'hypnose clinique et thérapeutique.

Il apparaît aujourd'hui prioritaire que le système de santé français, considéré comme l'un des meilleurs au monde, poursuive la modernisation de ses pratiques et de ses référentiels de soins. La démarche de la CFHTB, qui s'efforce depuis 20 ans de structurer l'hypnose à un niveau professionnel et thérapeutique et réserve ses formations aux seuls professionnels de la santé et psychologues, s'inscrit dans le courant actuel de la Santé Intégrative et des Thérapies Complémentaires portées par un certain nombre d'instances, de collèges et de groupes de réflexions partenaires (CUMIC, CEPS, GETCOP...).

Nous proposons 10 recommandations pratiques de nature à promouvoir la légitimité, la pratique et l'efficacité de l'hypnose en se basant sur des critères éthiques, diagnostics et scientifiques validés et dans le but d'améliorer la qualité des soins, de respecter les droits et les attentes des malades et que, face aux dérives potentielles, cette démarche s'inscrive un cadre plus large de Santé publique.

10

RECOMMANDATIONS

1

STRUCTURER ET RÉGLEMENTER :
Mieux définir et encadrer
la pratique de l'hypnose

2

INFORMER :
Favoriser l'information du
public vis-à-vis de l'hypnose

3

FORMER :
Promouvoir une formation
en hypnose de qualité pour tous
les professionnels du soin

4

ENCOURAGER :
Faciliter l'utilisation de l'hypnose
dans les établissements et
structures de santé français

5

ÉVALUER :

Mettre en place une démarche d'évaluation des pratiques en hypnose

6

DÉVELOPPER LA RECHERCHE :

Soutenir une recherche scientifique de qualité

7

ÉCHANGER :

Adopter une culture de pluridisciplinarité et de regards croisés

8

INNOVER :

Activer une conduite d'innovation en hypnose à partir des technologies nouvelles

9

RÉFLÉCHIR :

Poursuivre une réflexion de la société civile sur l'apport de l'hypnose dans la santé humaine

10

CRÉER UN ORGANISME NATIONAL

spécialisé dans le domaine de l'hypnose en santé



1

STRUCTURER ET RÉGLEMENTER : Mieux définir et encadrer la pratique de l'hypnose

- 1.1- Établir une charte de bonne pratique pour l'utilisation de l'hypnose dans le champ de la santé en vue d'une validation par la Haute Autorité de Santé (HAS).
- 1.2- Ouvrir des concertations entre la CFHTB et les différents ordres professionnels médicaux et paramédicaux concernés.
- 1.3- Poursuivre la réglementation de ces pratiques autour de la notion clé de « champ de compétence » en lien avec les instances habilitées.
- 1.4- Faire respecter dans le cadre de la pratique de l'hypnose, les Droits humains et les Objectifs du Développement durable (ODD) soutenus par l'OMS, et élaborer une réglementation de cette pratique à l'instar des mesures déjà prises à l'échelle internationale.



2

INFORMER : Favoriser l'information du public vis-à-vis de l'hypnose

- 2.1- Développer des circuits d'information des usagers et des patients sur les possibilités qu'offre l'hypnose dans le champ de la santé dans le respect de la charte de bonnes pratiques professionnelles.
- 2.2- Éduquer et mieux informer le public et les professionnels sur les inconvénients du non-respect de ces réglementations et les pratiques sans lien avec l'hypnose pratiquée par les professionnels de santé et les psychologues : Dérives sectaires, influence, désinformation et phénomène de « fake medicine », hypnose de rue, hypnose de spectacle, etc. (DGOS, MIMLUDES).
- 2.3. Encourager les patients à la pratique de l'autohypnose lorsque cela peut être possible et adapté dans une perspective d'autonomie thérapeutique et d'économie de santé.

3

FORMER : Promouvoir une formation en hypnose de qualité pour tous les professionnels du soin

- 3.1- Favoriser la formation dès le deuxième cycle universitaire dans tous les cursus de formation de santé en sensibilisant précocement les étudiants à l'existence des thérapies complémentaires, d'interventions non médicamenteuses, de soins de support...
- 3.2- Préciser et stratifier les contenus pédagogiques et préciser les référentiels de formation, de compétence et de supervisions recommandés pour les futurs acteurs professionnels de l'hypnose dans le soin (notions de sensibilisation, d'initiation, de perfectionnement, limites d'intervention dans le champ des compétences de la profession de base, analyser la demande, capacité d'évaluer la pertinence de l'utilisation de l'hypnose et d'établir un diagnostic, etc.).
- 3.3- Recenser les organismes de formations en hypnose respectant les critères pédagogiques reconnus en santé ainsi que les limites de compétences pour chaque profession de santé.
- 3.4- Favoriser l'implication et le point de vue du patient dans la formation (notion de « patient expert »)
- 3.5- Favoriser la formation continue, la supervision et l'actualisation des connaissances (ONDPC).

4

ENCOURAGER : Faciliter l'utilisation de l'hypnose dans les établissements et structures de santé français

- 4.1- Favoriser le recensement des personnels formés et leur mise en réseau au sein d'un même établissement. Favoriser les démarches d'équipes réunissant des professionnels d'horizons différents regroupés autour de projets thérapeutiques communs (Dimension pluridisciplinaire et notion « d'hypnose coordonnée ») en particulier dans les grands établissements de santé (CHU, CHG, cliniques).
- 4.2- Faciliter la pratique de l'hypnose thérapeutique dans les cabinets libéraux des professions médicales, professionnels de santé et psychologues dans une optique d'optimisation du soin.
- 4.3- Permettre à ces professionnels d'exercer dans des conditions professionnelles adaptées en veillant à la définition claire du projet de soin, des échéances et au respect du champ de compétences de chacun.

5

ÉVALUER : Mettre en place une démarche d'évaluation des pratiques en hypnose

- 5.1- Évaluer les économies générées par une utilisation plus systématique de l'hypnose en santé (explorations fonctionnelles, hypnoanalgésie, gestion de la douleur, soins palliatifs, pédiatrie, gériatrie, etc.).
- 5.2- Mettre en œuvre des évaluations sur les modifications intervenues dans la vie du patient et sur la qualité de la relation patient(te) thérapeute après utilisation de l'hypnose (alliance et observance thérapeutique).
- 5.3- Évaluer l'impact de la dimension humaine et relationnelle mise en œuvre dans la pratique de l'hypnose par les personnels de santé impliqués (gestion du stress, prévention du burn-out, absentéisme, etc.).
- 5.4- Impliquer les patients et les professionnels de santé dans l'évaluation et la surveillance des pratiques et des praticiens en hypnose.

6

DÉVELOPPER LA RECHERCHE : Soutenir une recherche scientifique de qualité

- 6.1- Inciter les unités de recherches labellisées des Établissements Publics de Sciences et Technologies (EPST) à s'investir dans la recherche expérimentale et clinique en hypnose dans tous les champs de la science (Médecine, psychologie, orthophonie, biologie, épidémiologie, économie de la santé, sociologie, anthropologie, soins infirmiers, etc.).
- 6.2- Favoriser la création d'appels d'offres incitatifs par les organismes publics et les fondations privées (Appels d'offres, bourses et prix de recherche).
- 6.3- Promouvoir la création de diplômes universitaires en hypnose thérapeutique dont la direction est effectivement assurée par des universitaires titulaires (et aux résultats validés par eux, comme la réglementation l'exige), et à destination des thérapeutes. Faciliter l'intégration de modules de sensibilisation et de formation à l'hypnose dans les cursus thématiques adaptés en Licence, Master et Doctorat (LMD).
- 6.4- Développer la formation à la recherche qualitative auprès des différents corps professionnels concernés afin de faciliter l'intégration du patient dans les recherches (notion de « Patient reported outcome »).

7

ÉCHANGER :
Adopter une culture
de pluridisciplinarité
et de regards croisés

- 7.1- Partager entre les différents groupes de réflexion, collègues universitaires et Sociétés savantes concernés par l'hypnose pour faciliter les échanges de pratiques et l'émergence d'idées neuves.
- 7.2- Travailler en lien étroit avec les pouvoirs publics, les associations de patients et les représentants des usagers.

8

INNOVER :
Activer une conduite
d'innovation en hypnose à partir
des technologies nouvelles

- 8.1- S'appuyer sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), leurs possibilités, mais aussi leurs risques et leurs enjeux (réseaux sociaux, applis smartphone, etc.).
- 8.2- Impliquer les dispositifs connectés (casques de réalité virtuelle, bracelets connectés, etc.) et l'intelligence artificielle (IA) qui préfigurent la médecine de demain ou « eMedecine ».

9

RÉFLÉCHIR :
Poursuivre une réflexion
de la société civile sur l'apport
de l'hypnose dans la santé humaine

- 9.1- Favoriser les conférences, échanges et débats d'opinion dans les domaines de l'éthique et de la philosophie, de la sociologie, de l'anthropologie, etc.
- 9.2- Impliquer les instances adaptées et concernées par la personne humaine et les droits des malades (Comité National d'Éthique, Académie de Médecine, Académie des sciences, UNESCO, etc.).

10

CRÉER UN ORGANISME NATIONAL
spécialisé dans le domaine
de l'hypnose en santé

Cet organisme permettrait de jouer un rôle de coordination et d'interface entre les différents acteurs du domaine et les pouvoirs publics (Observatoire ou Institut National d'Hypnose en Santé).